

ARTCURIAL

BRIEST - LE FUR - POULAIN - F.TAJAN

MAISON DE VENTE AUX ENCHÈRES - AGRÈMENT N° 2001-005
7, Rond-Point des Champs-Élysées, 75008 Paris
Tél. : +33 (0) 1 42 99 20 20 - Fax : +33 (0) 1 42 99 20 21
www.artcurial.com - contact@artcurial.com

01144

27 NOVEMBRE 2006 PARIS

PIERRE JEANNERET : CHANDIGARH PROJECT

BRIEST - LE FUR - POULAIN - F.TAJAN
ARTCURIAL

ARTCURIAL

BRIEST - LE FUR - POULAIN - F.TAJAN

**PIERRE JEANNERET :
CHANDIGARH PROJECT**

PARIS - HÔTEL DASSAULT
LUNDI 27 NOVEMBRE 2006 - 20H

**PIERRE JEANNERET :
CHANDIGARH PROJECT**

PARIS - HÔTEL DASSAULT
LUNDI 27 NOVEMBRE 2006 A 20H





PARIS - HÔTEL DASSAULT
7, Rond-Point des Champs-Élysées, 75008 Paris

Téléphone pendant l'exposition :
33 (0) 1 42 99 20 48

COMMISSAIRE PRISEUR :
François Tajan

SPÉCIALISTE :
Fabien Naudan, 01 42 99 20 19
fnaudan@artcurial.com

EXPERT :
Félix Marilhac,
Membre du Syndicat Français des Experts Professionnels en Œuvres d'Art
8, rue Bonaparte, 75006 Paris - France
Tél. : 01 43 26 47 36 - Fax : 01 43 54 96 87
felix.marilhac@yahoo.fr

RENSEIGNEMENTS :
Alexandra Cozon, 01 42 99 20 48
acozon@artcurial.com

COMPTABILITÉ DES VENTES :
Sandrine Abdelli, 01 42 99 20 06
sabdelli@artcurial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES :

Vendredi 24 novembre	11h - 19h
Samedi 25 novembre	11h - 19h
Dimanche 26 novembre	11h - 19h
Lundi 27 novembre	11h - 15h

VENTE :
Lundi 27 novembre 20h

CATALOGUE VISIBLE SUR INTERNET
www.artcurial.auction.fr

VENTE N° 01144



ARTCURIAL

BRIEST - LE FUR - POULAIN - F.TAJAN

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Rémy Le Fur
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan

DÉPARTEMENT DESIGN

Direction Hervé Poulain

DESIGN

Fabien Naudan, spécialiste
01 42 99 20 19 - fnaudan@artcurial.com
Contact : Alexandra Cozon
01 42 99 20 48 - acozon@artcurial.com

“L'architecture est le jeu savant correct et magnifique des volumes assemblés dans la lumière.”
L.C.

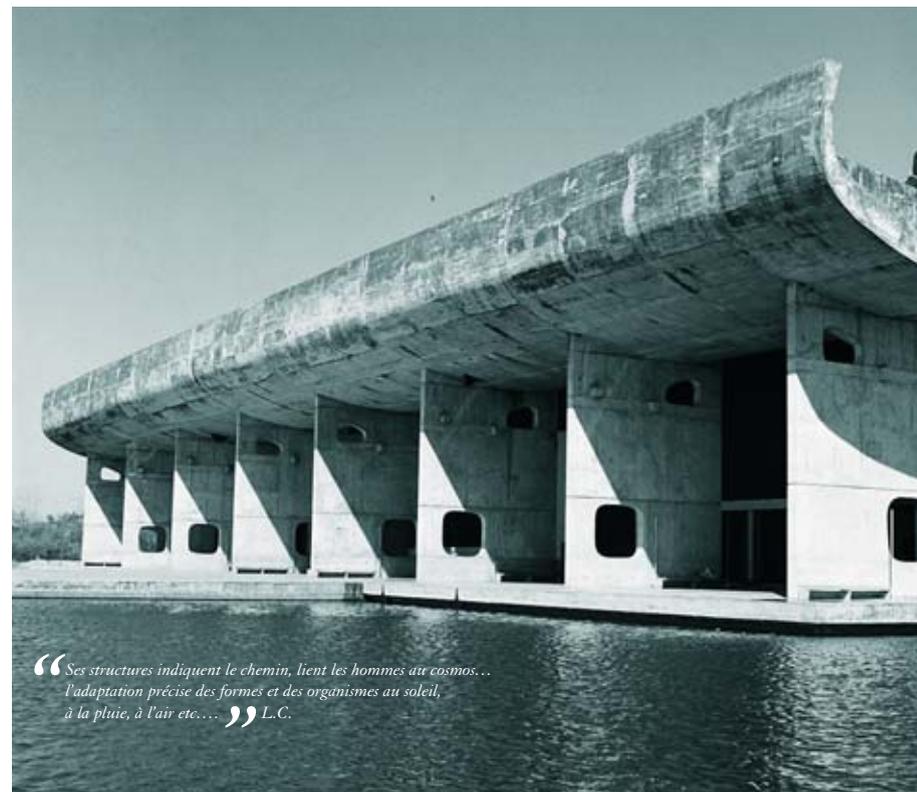
Débarquant en Inde en juillet 1970 pour un séjour de dix semaines et à défaut de visiter le reste de cet immense pays, j'avais dans l'idée de me rendre, avant tout, au sud, à Pondichéry et au nord, à Chandigarh. Si la première de ces deux villes évoquant les leçons de géographie coloniale à l'école dans mon enfance devait m'étonner avec sa mairie traditionnelle, sa cathédrale néo-gothique, son monument aux morts de la Guerre de 1914-1918 et les képis de ses agents de police, la seconde dont je savais qu'il s'agissait d'une ville entièrement nouvelle, devait dépasser en impression tout ce que j'avais pu imaginer jusqu'alors. Jawaharlal Nehru n'avait-il pas déclaré qu'il voulait faire de cette ville nouvelle “le symbole de la libération de l'Inde et l'expression de sa foi en l'avenir”.

En 1947, à la suite de l'indépendance et de la partition de la partie ouest de l'État du Pendjab qui avec sa capitale Lahore avait été rattaché au Pakistan cessionnaire, il avait été décidé qu'après que le nouveau gouvernement se soit installé provisoirement dans la ville de Jullundur, il serait plus économique, sinon plus pratique et plus simple, de construire complètement une nouvelle capitale, plutôt que d'agrandir une ville déjà existante mais mal adaptée à sa nouvelle affectation. Une fois le site choisi à peu près au centre du nouvel état et avec comme toile de fond la chaîne de l'Himalaya, on baptisa la nouvelle métropole “Chandigarh” du nom même du temple de Chandi qui se trouvait déjà sur ce même emplacement.

Après qu'un premier plan de la ville a été élaboré par Albert Mayer, un architecte de New York, en association avec Mathew Novicki, la mort accidentelle de ce dernier dans un accident d'avion, fit qu'on renonça à cette approche pour en confier définitivement la réalisation à un autre architecte de renommée plus internationale celui-là : Le Corbusier lequel assisté de son cousin Pierre Jeanneret, conçut la cité moderne qu'il n'avait pas été en mesure d'édifier, jusqu'alors, dans aucun pays, et dont il rêvait pour mettre en adéquation ses idées avec la réalité, prouvant ainsi à ses détracteurs la justesse de vue de son esprit visionnaire. Entre 1951 et 1965, avec l'aide de jeunes architectes indiens complètement dévoués à l'œuvre du Maître et acquis à ses théories novatrices, ils construisirent en forme de manifeste, la nouvelle capitale de l'État du Pendjab. La ville était divisée en plusieurs unités organisées de telle sorte à ce que ses habitants puissent y vivre sur eux-mêmes, du moins l'espérait-on, avec commerces de proximité, écoles, espaces verts et bâtiments d'habitations confortables et hygiéniques, plusieurs unités se partageant des bâtiments administratifs, des établissements publics et des bâtiments scolaires tandis que le siège du gouvernement et de ses institutions étaient réunis dans un périmètre central. Le Corbusier est l'urbaniste de Chandigarh et en dessine le plan directeur, il est également l'architecte du Capitole qui comprend les bâtiments de l'Assemblée, de la High Court et du Secrétariat. Dans la ville, il dessine le Collège of Art dont le Collège of Architecture est la réplique modifiée. Le Corbusier



Le Corbusier et son photographe Lucien Hervé en visite à Chandigarh.
© Photo S. Sharma. Archives Éric Touchaleaume - Galerie 54.



“ Ses structures indiquent le chemin, lient les hommes au cosmos...
l'adaptation précise des formes et des organismes au soleil,
à la pluie, à l'air etc... ” L.C.

L'Assemblée, Le Corbusier architecte.
© Photo S. Sharma - Archives Éric Touchaleaume - Galerie 54.

ne passera que quelques mois à Chandigarh. Pierre Jeanneret quant à lui est durant 15 ans l'architecte en chef du Pendjab, il supervise la réalisation des bâtiments de Le Corbusier et il est l'auteur du reste de la ville, réalisant entre autres le campus universitaire de Punjab University, les quartiers d'habitation et divers bâtiments administratifs.

Citons son chef-d'œuvre le Gandhi Bhawan et de modestes bâtiments qui sont de purs bijoux d'architecture comme les Nursery Schools ou les Peon's Houses destinées à loger le petit personnel. Il réalise également la ville de Talwara située à une centaine de kilomètres de Chandigarh, qui en est la réplique en miniature, ainsi que dans l'Himachal Pradesh les cités de Pandoh, Sundernagar et Slapper, destinées à loger la main-d'œuvre affectée aux gigantesques travaux de construction d'un réseau de barrages captant les eaux de l'Himalaya.

Les aménagements intérieurs des édifices publics sont également dus à Pierre Jeanneret qui élaborerait sur place, la plupart des meubles et installations fixes, en utilisant une main-d'œuvre locale et des matériaux régionaux. En 1970, l'ensemble s'était encore agrandi et malgré la quasi-inexistence de transport public prévu initialement pour des dessertes localisées, on pouvait se rendre compte en le parcourant à pied, de l'extraordinaire envergure du projet.

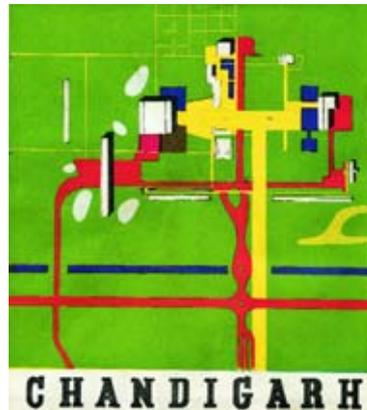
Ce sont quelques-uns de ces meubles originaux qui, revenant de Chandigarh après avoir été réformés et vendus par l'administration, attestent de l'extraordinaire créativité de Pierre Jeanneret, vous sont proposés aujourd'hui en vente publique.

Félix Marcilhac
Septembre 2006



Pierre Jeanneret, ici dans sa maison à Chandigarh, équipée de meubles prototypes qu'il a lui-même réalisés, comme le fauteuil en bambou et cordages au premier plan.
© Photo S. Sharma. Archives Eric Touchaleaume - Galerie 54.

“A Chandigarh, Pierre Jeanneret eut la tâche ingrate de suivre pas à pas la création de la nouvelle capitale, de protéger les plans dans une réalisation difficile pleine d'obstacles et de les mener à bonne fin. De son côté, Pierre Jeanneret a fait à Chandigarh une excellente architecture avec des moyens modestes au travers de nombreuses difficultés. Son amitié a aidé la construction de mes palais. Je lui en suis gré et lui dois beaucoup de gratitude.”
L.C.



EAST BY WEST OR WEST BY EAST ? L'ESPRIT DE SYNTHÈSE

Le Corbusier, figure mythique de l'architecture occidentale, moderne ne trouvera réellement preneur pour ses grandes idées, que dans l'Inde du Premier Ministre Jawaharlal Nerhu. Faut-il voir là une manifestation de la sagesse hindoue ou bien le geste fort d'un jeune état libre, assoiffé d'identité nouvelle ? Quoi qu'il en soit, bien plus que dans les vallons Suisses de son enfance, Le Corbusier verra dans les plaines du Penjab, gorgées de soleil, un magnifique et gigantesque terrain d'application pour ses théories sur la lumière, les grands ensembles urbains et de façon plus mystique, les rapports de l'Homme au Cosmos.

Si Le Corbusier reste le grand ordonnateur, l'Architecte de Chandigarh, Pierre Jeanneret en est certainement l'Apprenti. Lui seul s'est fondu dans ses murs, s'est imprégné de cette culture riche et ancestrale, lui seul a fait corps avec ces artisans, ces architectes locaux, ces hommes, ces femmes, ces enfants, ces vieillards qui allaient vivre au milieu de ces cathédrales de bétons. Leur donna les dernières années de sa vie, leur confia ce désir de reconnaissance et choisit cette terre pour recueillir ses cendres.

“Mon plus grand souci est à présent d'employer autant d'hommes que possible sur les chantiers que je supervise. Après avoir lutté des années pour remplacer la main-d'œuvre par la machine et rechercher par là l'économie, je ne pouvais pas penser qu'un jour je devrais reconsidérer le problème sous un autre angle : celui de donner du travail au plus grand nombre d'hommes possible.”
Correspondance de Pierre Jeanneret

- Quelles traces de cette formidable aventure utopique parviennent encore jusqu'à nous ?

D'étonnantes photos de Lucien Hervé ou Sureh Sharma, marquant autant le contraste entre ces deux mondes que le respect et la communion des cultures, une pile d'ouvrages, quelques croquis...

Les récits de nombreux curieux et autres amoureux du béton parvenus à se hisser jusqu'aux contreforts himalayens pour se reposer et se recueillir dans l'enceinte du Gandhi Bawhan.

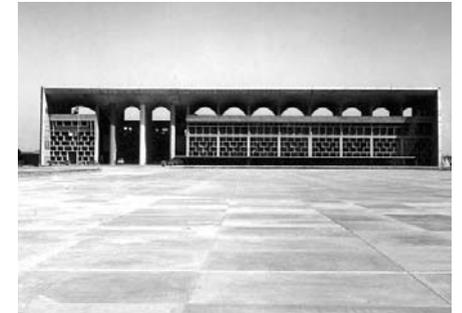
Ces gigantesques rêves de bétons, intransportables, sortis de terre il y a plus d'un demi-siècle et toujours en place. Aussi intrigants aujourd'hui qu'hier, mais préservés et respectés par les autochtones, là où l'Europe s'est empressée de raser une grande partie de ses trésors du Modernisme.

Et enfin, ces témoignages de vie que sont ces sièges, ces bureaux, ces tables qui savent mieux que quiconque, traduire la réalité de cette aventure et la subtilité de cette alchimie.

Mais si ce choc entre l'avant-garde européenne, l'héritage colonial britannique et la tradition ancestrale hindoue, semble à priori frappé d'hermétisme, on ne peut en regardant ces pièces qu'être interpellé par cette fusion et ce mélange de cultures.



Le Gandhi Bhawan, Pierre Jeanneret architecte.
© Photo S. Sharma. Archives Eric Touchaleaume - Galerie 54.



High Court, Le Corbusier architecte.
© Photo S. Sharma - Archives Eric Touchaleaume - Galerie 54.

L'anglo-saxonne tout d'abord avec ses sacro-saintes institutions archaïques, enfantant d'attributs caricaturaux (i.e. Judge armchairs Lot 30), l'hindoue, avec sa sagesse, son respect de la nature et enfin le modernisme occidental avec sa recherche de l'épure, son aversion pour l'ornementation et son rationalisme esthétisant. (i.e. File rack Lot 1).

Loin d'être des œuvres hybrides, des mobiliers mutants déséquilibrés, ces pièces semblent refléter une certaine synthèse.

Synthèse des Arts bien sûr, celle tant prônée par les maîtres de l'U.A.M. et du Bauhaus, celle qui visait à abolir les distances entre création et réalisation, entre architecture et mobilier, entre forme et fonction.

Mais également synthèse du temps : entre la modernité radicale et dogmatique des années 20-30, l'expérience exotique de Charlotte Perriand ambassadrice au Japon pendant les années noires, et l'humilité des architectes face à la réalité de l'après-guerre.

Toute cette richesse, tous ces talents, tous ces instants sont là.

GO FOR CONCRETE TIKKA !

Fabien Naudan
Août 2006



Lot 1 (détail)



Lot 2



Lot 5 (détail)



Lot 3 (détail)



Lot 4 (détail)



Lot 4



Lot 5



Lot 6 (détail)



Lot 7



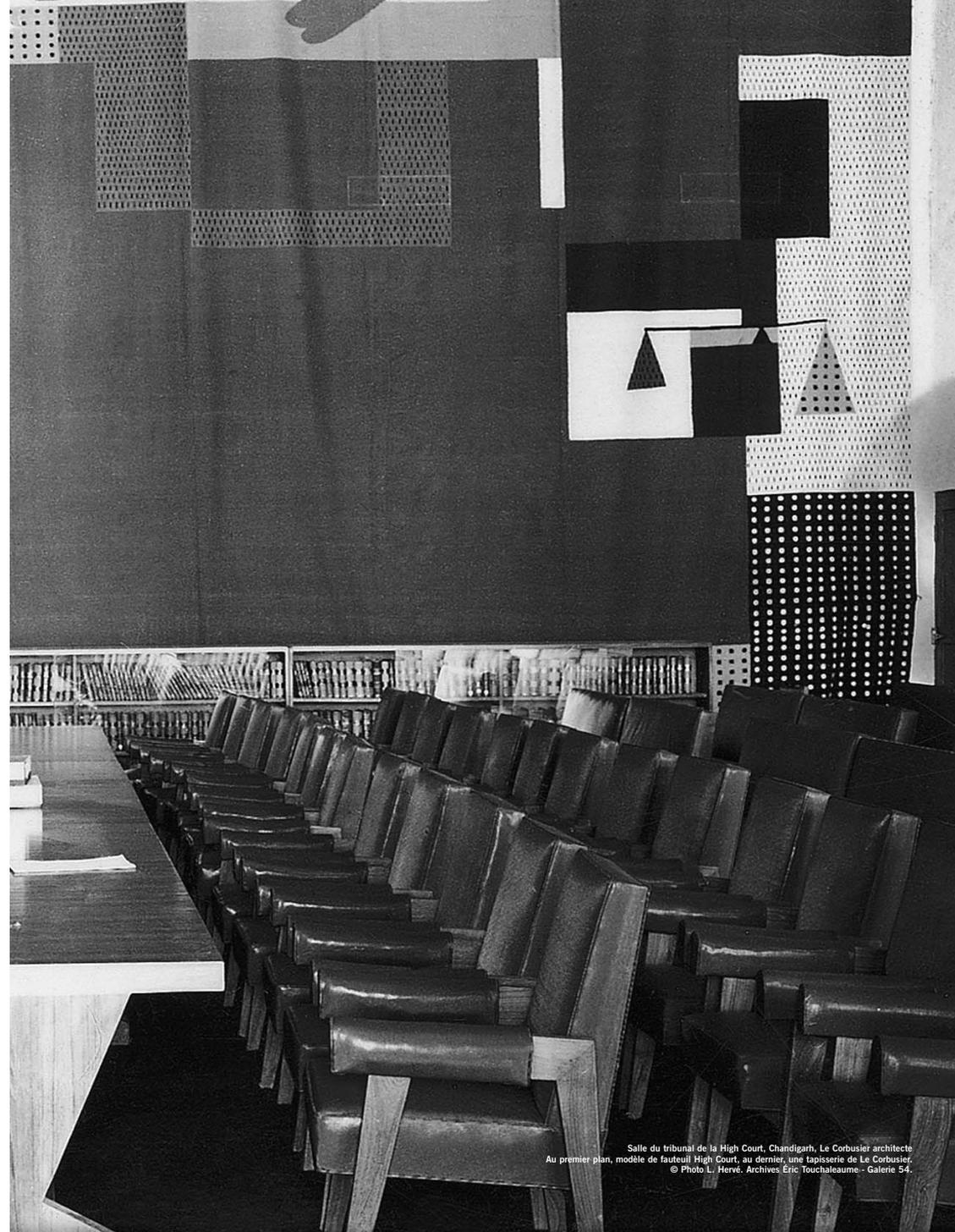
Lot 8 (détail)



Lot 9



Lot 10



Salle du tribunal de la High Court, Chandigarh, Le Corbusier architecte
Au premier plan, modèle de fauteuil High Court, au dernier, une tapisserie de Le Corbusier.
© Photo L. Hervé. Archives Eric Touchaleaume - Galerie 54.



Lot 11

*“Aujourd’hui on m’accuse d’être un révolutionnaire.
Toutefois j’avoue n’avoir eu qu’un seul maître, le passé !
Et une seule discipline, l’étude du passé. ”*
L.C.



Lot 12



Lot 13



Lots 14 et 15 - Borne lumineuse dans les rues de Chandigarh.
© Photo S. Sharma. Archives Eric Toucheleu - Galerie 54.



Lot 16



Salle du Parlement divisée en quatre zones identifiables à leurs sièges garnis de cuir bleu, rouge, vert ou jaune. Le Corbusier architecte. © Photo S. Sharma. Archives Éric Touchaleaume - Galerie 54.



Lot 19

Lot 17

Lot 18



Lot 20



Lot 24



Lot 21



Lot 25



Lot 22



Lot 26



Lot 23



Lot 27



Lots 28 et 29 (détail)



Lot 30



Lot 32



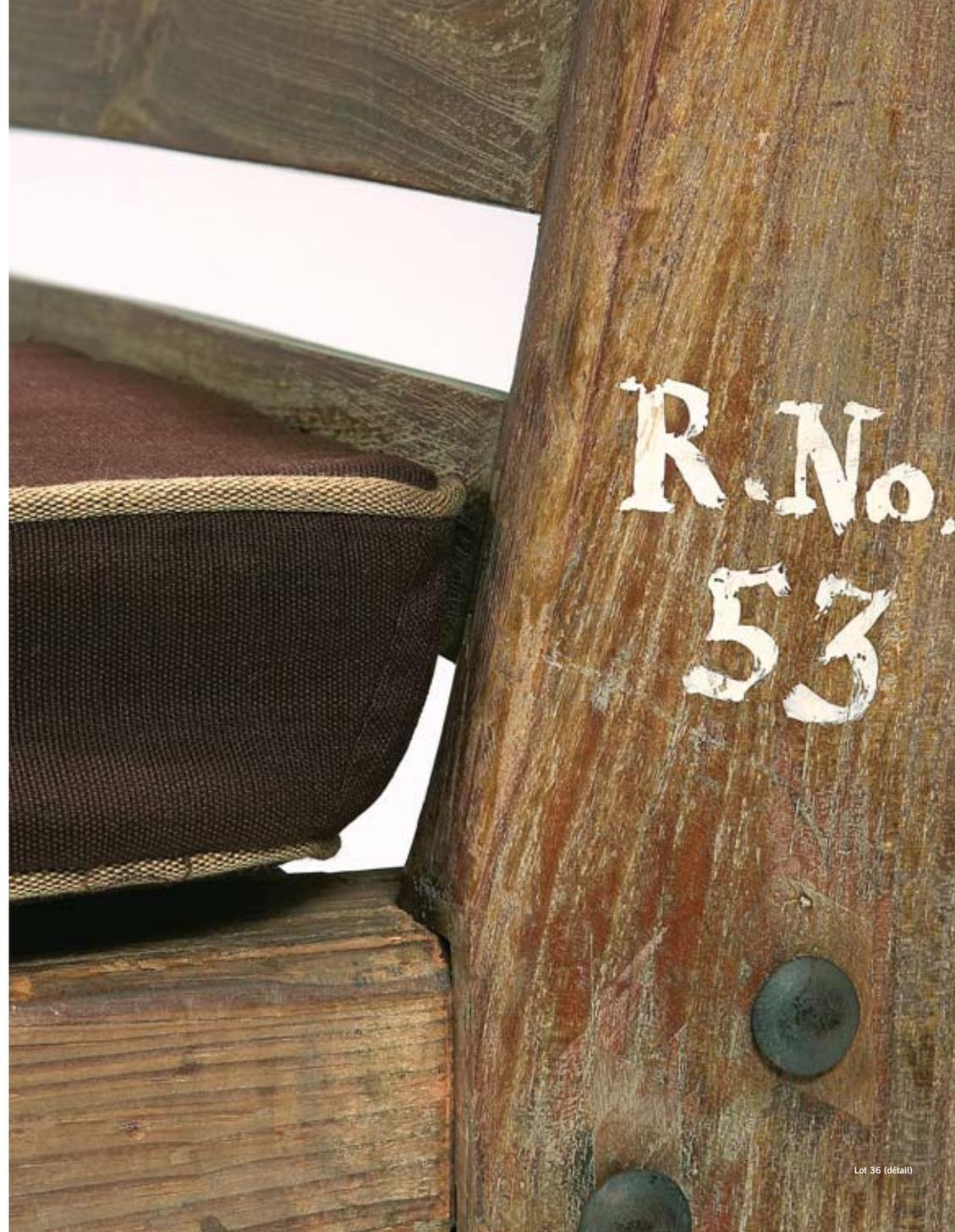
Lot 31



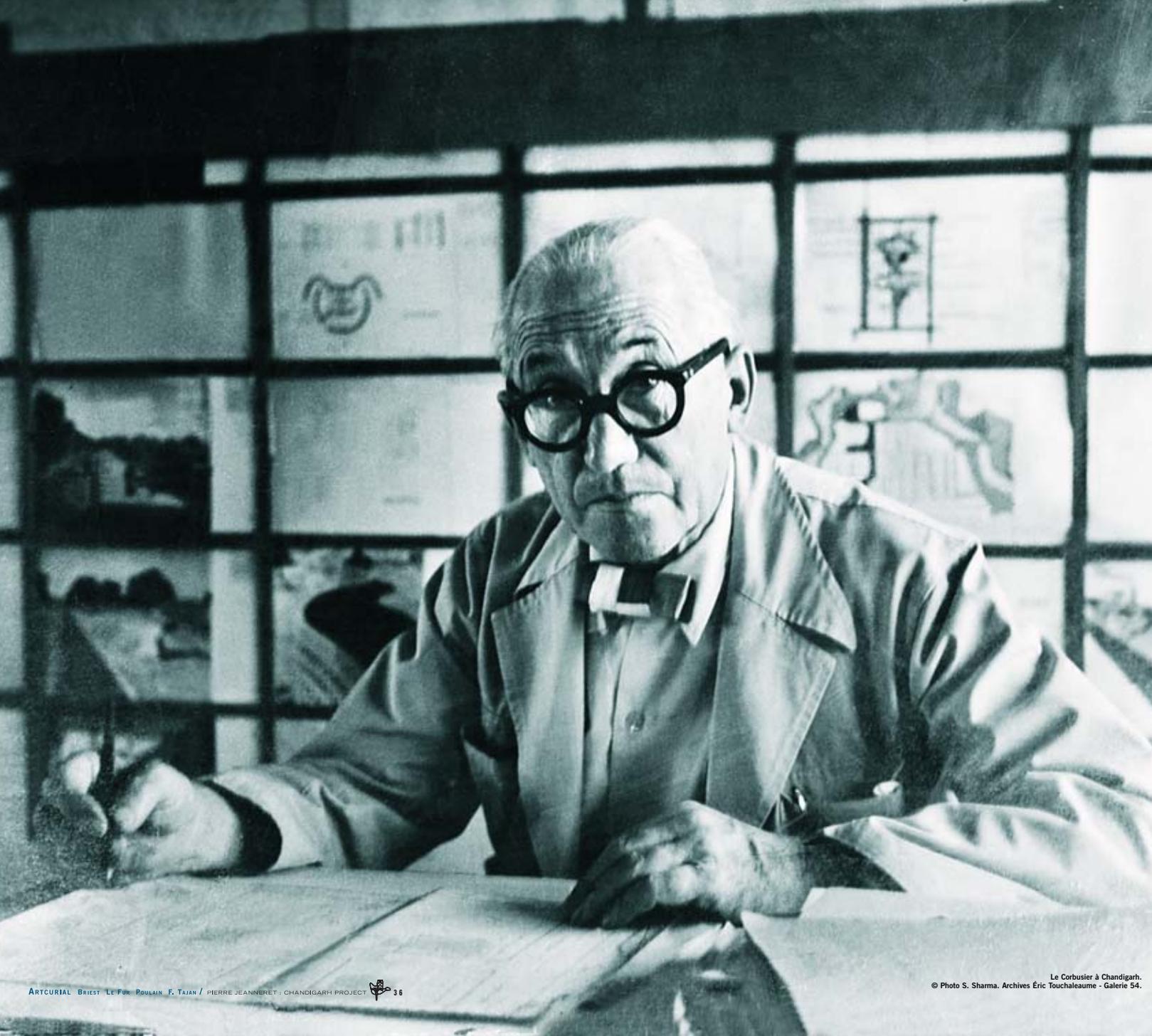
Lots 33 et 34



Lot 35 (détail)



Lot 36 (détail)



Lot 37 (détail)

“Le Modulor : un serviteur modeste offert par la mathématique au peuple cherchant l'harmonie, outil universel pour toutes sortes de fabrications destinées à être employées partout dans le monde. Par ailleurs, le Modulor résout avec le système décimal la manipulation compliquée du système pouce-pied, système de mesure ancestral et totalement respectable. Le Modulor est fondé sur la taille humaine ; il place l'homme au centre du drame, son plexus solaire étant la clé des trois mesures qui expriment l'occupation de l'espace par ses membres.”
L.C.



Lot 39



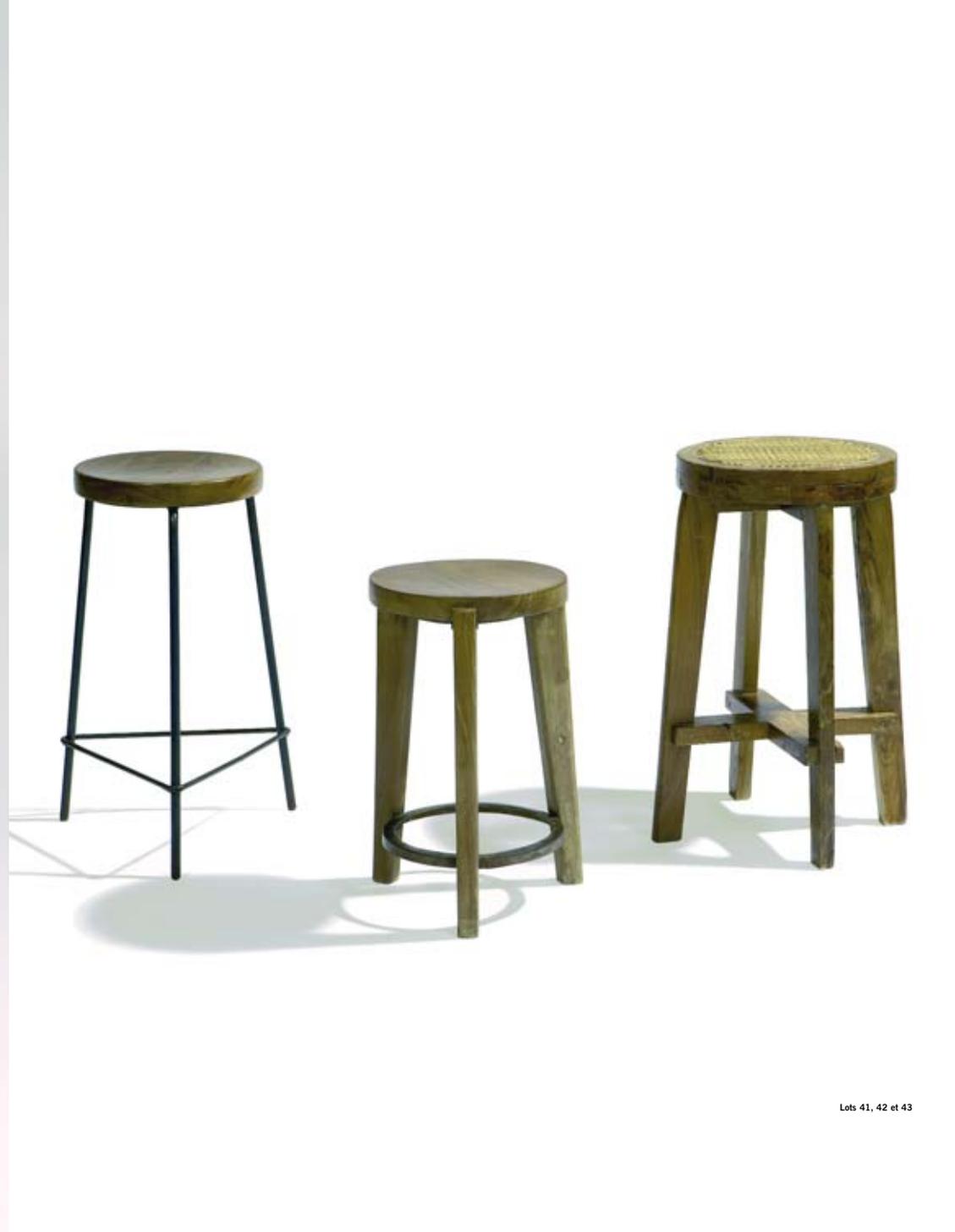
Lot 38



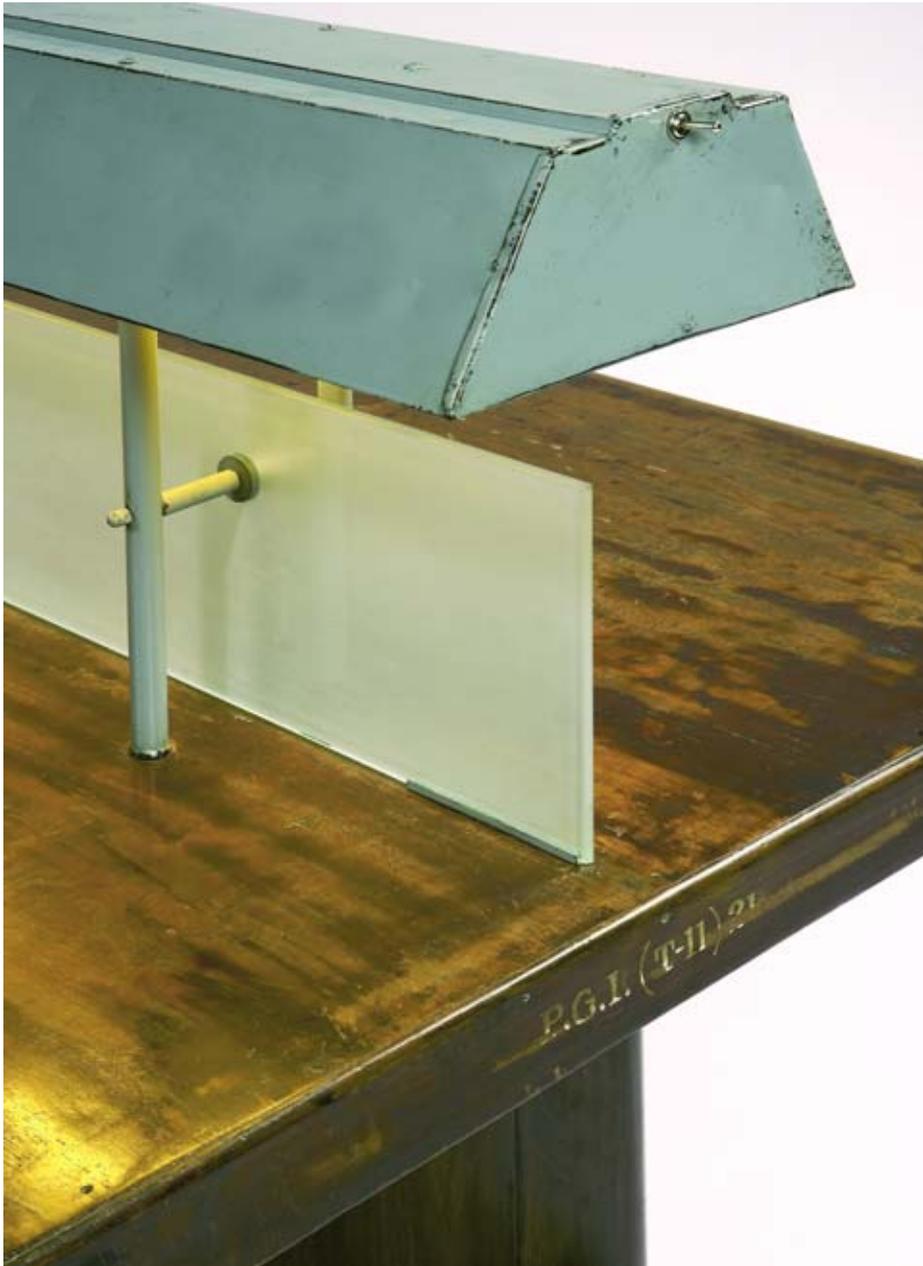
“L'architecture actuelle s'occupe de la maison, de la maison
ordinaire et courante, des hommes normaux et courants.
Elle laisse tomber les palais, voilà un signe des temps.”
L.C.



Lot 40 (détail)



Lots 41, 42 et 43



Lot 16 (détail)



Lots 44 et 45



Lot 46 (détail)



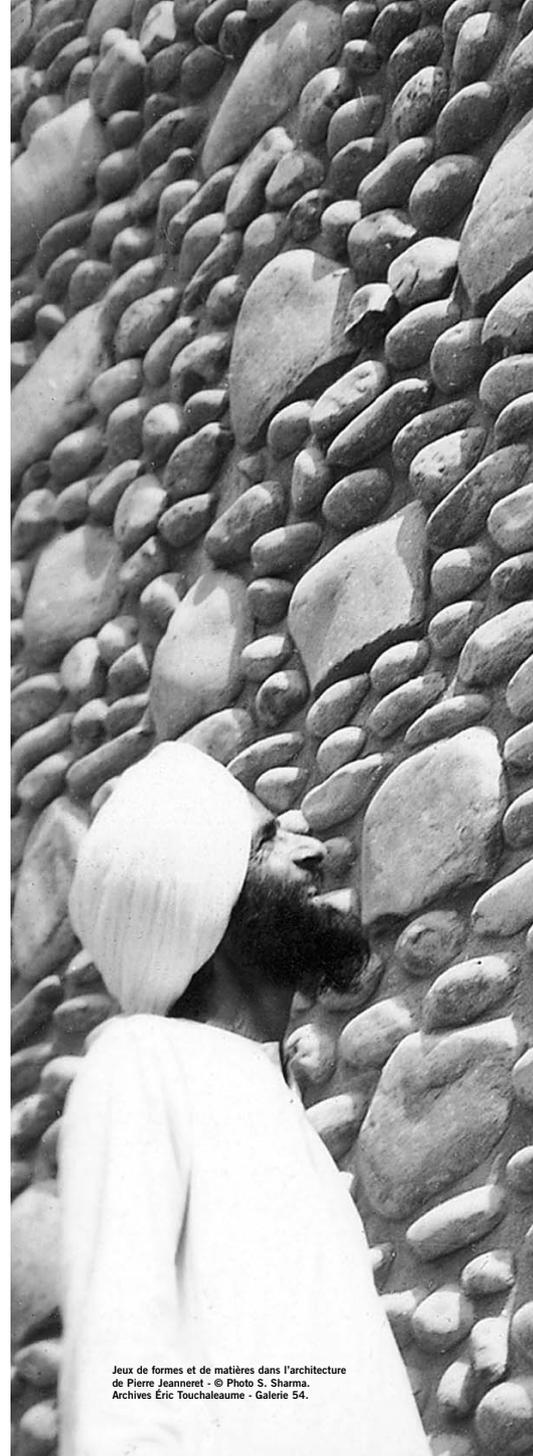
Cinéma Kiran, Chandigarh, Maxwell Fry architecte.
© Photo S. Sharma. Archives Eric Touchaleaume - Galerie 54.



Lots 47 et 48



Lots 49 et 50



Jeux de formes et de matières dans l'architecture
de Pierre Jeanneret - © Photo S. Sharma.
Archives Éric Touchaleaume - Galerie 54.

Lots n° 1 à 50

DESCRIPTIFS ET ESTIMATIONS



1
PIERRE JEANNERET
1896-1967

BIBLIOTHÈQUE BASSE
(FILE RACK) - CIRCA 1950

Sisso massif (Indian Rosewood) à corps quadrangulaire, ouverte double face à quatre petits casiers au centre et deux casiers hauts latéraux sur piétement latéral plein.

Haut. : 70,5 cm - Larg. : 36 cm
Prof. : 36 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour les bâtiments administratifs de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage.

HISTORIQUE : Voir ci-joint, la photocopie du plan au bleu, désignant cette œuvre.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage

"Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

6 000 / 8 000 €



3
PIERRE JEANNERET
1896-1967

TABLE BASSE
(LARGE COFFEE TABLE)
- CIRCA 1950

Teck massif à plateau triangulaire arrondi aux angles sur piétement tripode à jambes plates droites et traverses croisées à encoches de fixation et bandeau d'entourage plat formant support de plateau.

Haut. : 40,5 cm
Plateau, côtés : 88 x 88 x 88 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour le bâtiment de l'Assemblée de l'État du Penjab de la Ville de Chandigarh (Le Corbusier architecte) et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage

"Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

6 000 / 8 000 €



5
PIERRE JEANNERET
1896-1967

BUREAU DÉMONTABLE
(WRITING TABLE FOR JUNIOR
OFFICERS WITH FILE RACK),
- CIRCA 1950

Teck massif et placage de teck, vernissé à plateau latéral droit, rectangulaire, sur piétement droit tripode et deux tasseaux de support le rattachant à un caisson latéral suspendu et trois pieds rouleaux en applications extérieures, ouvrant en façade interne par un tiroir et trois casiers ouverts et en face externe par un casier ouvrant par deux portes pleines (traces de chocs et de frottement).

Table : Haut. : 72 cm
Plateau : 151 x 76 cm

Caisson : Haut. 56 cm
Plateau : 166 x 46 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour les bâtiments administratifs de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après restaurations d'usage.

HISTORIQUE : Voir ci-joint, la photocopie du plan au bleu, désignant cette œuvre, provenant du bureau d'étude de création de meubles de Chandigarh dirigé par Pierre Jeanneret dans le cadre du programme "Low cost furniture".

12 000 / 15 000 €



7
PIERRE JEANNERET
1896-1967

MOBIER DE SALON
- CIRCA 1950

Teck massif se composant d'un canapé deux places et de deux fauteuils bas à dossiers et assises légèrement renversés. Piétement latéral compas à jambes plats

profilées et effilées formant support d'accotoirs à manchettes rembourrées, et traverses de support, avant arrière. Fonds de siège, manchettes et dossiers recouverts à l'identique de tissu chiné, lie-de-vin à passepoil noir.

Canapé : Haut. : 73 cm
Long. : 168 cm - Prof. : 77 cm
Fauteuil : Haut. : 73 cm - Larg. : 72 cm
Prof. : 77 cm

PROVENANCE : Modèles réalisés par Pierre Jeanneret pour les salles de réunion de la Penjab University, les halls de réception, les salons de l'Assemblée et autres bâtiments administratifs de la Ville de Chandigarh et présentés ici dans leur état d'origine après nettoyage d'usage et garnitures refaites à l'identique.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

20 000 / 30 000 €



2
PIERRE JEANNERET
1896-1967

PAIRE DE TABOURETS BAS
- CIRCA 1950

Teck à fond de siège galbé et épaisse ceinture apparente sur piétement latéral compas à traverse d'entretouille haute. Fonds cannés à l'identique.

Haut. : 42 cm
Fond de siège : 39 x 32 cm

PROVENANCE : Modèles réalisés spécialement par Pierre Jeanneret pour différents bâtiments de la Ville de Chandigarh et présentés ici dans leur état d'origine et cannage refait à l'identique après nettoyage d'usage.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage

"Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

LA PAIRE : 4 000 / 6 000 €



4
PIERRE JEANNERET
1896-1967

SUITE DE QUATRE FAUTEUILS
(EASY ARMCHAIR)
- CIRCA 1950

Teck massif, vernissé, à dossier incliné légèrement galbé et accotoirs latéraux détachés sur piétement latéral compas et traverse latérale arrière. Fonds de siège et dossiers cannés à l'identique. Galettes amovibles en reps marron, gansé beige.

Haut. : 73 cm - Larg. : 51 cm
Prof. : 47 cm

PROVENANCE : Ce modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour la Penjab University, de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine avec cannages et coussins refaits à l'identique après nettoyage d'usage.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

L'ENSEMBLE : 16 000 / 20 000 €



6
PIERRE JEANNERET
1896-1967

BUREAU D'ADMINISTRATION
(OFFICE TABLE) - CIRCA 1950

Sisso massif (Indian Rosewood) vernissé à plateau en cuvette rectangulaire gainé à l'identique de cuir gris vert, à caisson latéral gauche, suspendu, ouvrant par un tiroir surmontant une niche ouverte se rattachant à un panneau formant piétement latéral gauche et piétement droit à jambe plate profilée et traverse plate trapézoïdale. Face avant visiteurs à quatre casiers compartimentés au centre et deux casiers latéraux.

Haut. : 72 cm - Plateau 122,5 x 82,5 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour les bâtiments administratifs de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après restaurations et, remplacement du cuir suivant la teinte d'origine.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage

"Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

12 000 / 15 000 €



8
PIERRE JEANNERET
1896-1967

TABLE DE SALLE À MANGER
(DINING TABLE) - CIRCA 1950

Teck et placage de teck vernissé noir à plateau carré sur entretouille haute, croisée, et piétement d'angle à jambes profilées, montées en pans coupés.

Haut. : 71,5 cm - Plateau : 93,5 x 93,5 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour la cafétéria de la Penjab University de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage et réfection du plateau usagé.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

12 000 / 15 000 €

9
PIERRE JEANNERET
1896-1967

SUITE DE QUATRE FAUTEUILS DE
VISITEURS DE BUREAU (OFFICE
CANE CHAIR) - CIRCA 1950

Teck massif vernissé noir à dossiers plats légèrement inclinés et piétement latéral en compas formant supports d'accotoirs et traverses latérales, avant et arrière de soutien. Fonds de siège et de dossier à cannages refaits à l'identique.

Coussin en reps rouge.
Haut. : 77 cm - Larg. : 55,5 cm
Prof. : 45 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour les bâtiments administratifs de la Ville de Chandigarh et présentés ici dans leur état d'origine après nettoyage d'usage et réfection des cannages à l'identique.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

10 000 / 12 000 €



10
PIERRE JEANNERET
1896-1967

SUITE DE TROIS FAUTEUILS (HIGH COURT VISITOR)
- CIRCA 1950

Teck massif vernissé à dossier plat légèrement incliné et piétement latéral en compas formant supports d'accotoirs détachés à manchettes rembourrées et traverses avant et arrière de soutien. Fonds de siège, dossier et accotoirs recouverts à l'identique de maroquin gris vert.

Haut. : 90 cm - Larg. : 63 cm

Prof. : 58 cm

PROVENANCE : Modèles réalisés spécialement par Pierre Jeanneret pour la salle du tribunal de la High Court de la Ville de Chandigarh, section usager, et présentés ici dans leur état d'origine après nettoyage d'usage et gainage refait à l'identique.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

L'ENSEMBLE : 12 000 / 15 000 €



12
PIERRE JEANNERET
1896-1967

CHAISE ÉCRITOIRE (CLASSROOM CHAIR)
- CIRCA 1950

Teck, à dossier plat incliné et accotoir latéral droit, à tablette fixe sur piétement compas, bas, à une traverse latérale d'entretoise et une tablette basse formant casier ouvert. Fond de siège et dossier cannés à neut à l'identique. Galette amovible en reps marron gansé beige.

Haut. : 81 cm - Larg. : 48 cm

Prof. : 58 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour la Penjab University, de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine et cannage refait à l'identique après nettoyage d'usage.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

3 000 / 4 000 €



11
PIERRE JEANNERET
1896-1967

CHAISE ÉCRITOIRE (CLASSROOM CHAIR)
- CIRCA 1950

Teck à dossier droit légèrement galbé à quatre lattes de bois ajourées et un accotoir latéral droit à tablette fixe, sur piétement compas bas, à double traverse latérale d'entretoise.

Fond de siège à lattes ajourées.

Haut. : 84 cm - Larg. : 45 cm

Prof. : 52 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour la Penjab University, de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

3 000 / 4 000 €



13
PIERRE JEANNERET
1896-1967

SUITE DE TROIS FAUTEUILS (OFFICE CANE CHAIR)
- CIRCA 1950

Teck massif vernissé, modèles à dossier incliné légèrement galbé et accotoirs détachés en lame profilée sur piétement latéral en compas. Fonds de siège et dossiers cannés à l'identique. Galettes amovibles en reps beige gansé marron.

Haut. : 76,5 cm - Larg. : 50 cm

Prof. : 47 cm

PROVENANCE : Modèles réalisés spécialement par Pierre Jeanneret pour différents bâtiments administratifs de la Ville de Chandigarh et présentés ici dans leur état d'origine avec cannage refait à l'identique après nettoyage d'usage.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

L'ENSEMBLE : 8 000 / 10 000 €



14
LE CORBUSIER & PIERRE JEANNERET (SOUS LA DIRECTION DE)
1887-1965 & 1896-1967

BORNE D'ÉCLAIRAGE - 1954

Béton armé monobloc, moulé, brut de décoffrage à découpe profilée et éclairage indirect sur base rectangulaire doublée d'une plaque d'acier (restauration). Trappe de visite en fonte à l'arrière du monobloc (restaurations et remise en état).

Haut. : 88 cm - Larg. : 89 cm - Prof. : 57 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé pour le parc de la Cité Radieuse (Marseille) et utilisé aussi pour les espaces publics de la ville de Chandigarh (1954), et la villa Sarabhai à Ahmedabad (1955) existant en différentes dimensions, présenté ici



16
PIERRE JEANNERET
1896-1967

GRANDE TABLE DE BIBLIOTHÈQUE ÉCLAIRANTE - CIRCA 1950

Épais plateau en placage de teck vernissé et ceinture en teck massif sur piétement en ailettes latérales en V en placage de teck à champs arrondis en teck massif.

après restaurations et remise en état en raison de la corrosion des fers qui ont fait éclater le ciment utilisé.

BIBLIOGRAPHIE : "Le Corbusier, œuvre complète, 1946-1952", édition Girsberger, Zurich, 1973, modèle référencé dans cette dimension et reproduit p. 202 et 207 (Unité d'habitation de Marseille) ; "Le Corbusier, œuvre complète, 1952-1957", édition Girsberger, Zurich, 1973, modèle référencé et reproduit p. 117 et 124 (Villa Sarabhai), Palais des filateurs. Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

25 000 / 30 000 €

15
LE CORBUSIER & PIERRE JEANNERET (SOUS LA DIRECTION DE)
1887-1965 & 1896-1967

BORNE D'ÉCLAIRAGE - 1954

Béton armé monobloc, moulé, brut de décoffrage à découpe profilée et éclairage indirect sur base rectangulaire doublée d'une plaque d'acier (restauration). Trappe de visite en fonte à l'arrière du monobloc (restaurations et remise en état).

Haut. : 88 cm - Larg. : 89 cm - Prof. : 57 cm

PROVENANCE : Voir lot 14.

BIBLIOGRAPHIE : Voir lot 14.

25 000 / 30 000 €

Système d'éclairage indirect à réflecteur d'origine en tôle pléée et soudée laquée gris, reposant sur quatre pieds géminés en métal tubulaire laqué gris enchâssant en partie centrale une longue dalle de verre sablé sur une face, refaite à l'identique (marques d'inventaires inscrites en épaisseur de plateau).

Haut. : 73 cm - (au plateau)
Haut. : totale : 117 cm
Plateau : 244 x 122 cm

PROVENANCE : Modèle de table réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour les bibliothèques de la Penjab University, de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage, retouches de peinture, électrification rénover, et dalle de verre refaite à l'identique.

HISTORIQUE : Ce modèle de table existe en plusieurs tailles en fonction des emplacements utilisés dans les salles de travail. Voir la reproduction de ces tables, in-situ, sur un document photographique reproduisant la bibliothèque.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

100 000 / 120 000 €



17
PIERRE JEANNERET
1896-1967

PAIRE DE FAUTEUILS (ADVOCATE CHAIR DIT ÉGAGEMENT SENATE CHAIR)
- CIRCA 1950

Teck massif vernissé à dossier plat légèrement incliné et piétement latéral compas à manchettes rembourrées, et traverses avant et arrière de soutien. Fonds de siège, dossiers et accotoirs recouverts à l'identique de cuir bleu.

Haut. : 85 cm - Larg. : 56 cm

Prof. : 55 cm

PROVENANCE : Modèles réalisés spécialement par Pierre Jeanneret pour le bâtiment de l'Assemblée de la Ville de Chandigarh, et présentés ici dans leur



état d'origine après nettoyage d'usage, remplacements partiels de bois (visibles) et gainage en cuir refait à l'identique.

HISTORIQUE : Voir ci-joint, la photocopie du plan au bleu provenant du bureau d'étude de création de meubles de Chandigarh dirigé par Pierre Jeanneret dans le cadre du programme "Low cost furniture".

BIBLIOGRAPHIE : W. Boesiger, "Le Corbusier, œuvre complète, 1957-1965", les éditions d'architecture, Zurich, 1965, modèle référencé et reproduit p. 91 ; Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

LA PAIRE : 10 000 / 12 000 €

18
PIERRE JEANNERET
1896-1967

PAIRE DE FAUTEUILS (ADVOCATE CHAIR DIT ÉGAGEMENT SENATE CHAIR)
- CIRCA 1950

Teck massif vernissé à dossier plat légèrement incliné et piétement latéral compas à manchettes rembourrées, et traverses avant et arrière de soutien. Fonds de siège, dossiers et accotoirs recouverts à l'identique de cuir bleu.

Haut. : 85 cm - Larg. : 56 cm

Prof. : 55 cm

LA PAIRE : 10 000 / 12 000 €

19
PIERRE JEANNERET
1896-1967

SUITE DE TROIS FAUTEUILS D'AVOCAT (ADVOCATE CHAIR)
- CIRCA 1950

Teck, à dossier plat incliné et accotoirs détachés à manchettes rembourrées sur piétement latéral en compas. Fonds de siège, dossiers et accotoirs recouverts à l'identique de cuir jaune (restaurations).

Haut. : 87 cm - Larg. : 46 cm

Prof. : 54 cm

PROVENANCE : Modèles réalisés spécialement par Pierre Jeanneret pour l'Assemblée de l'État du Penjab de la Ville de Chandigarh (Le Corbusier architecte), dont quatre zones étaient définies par des couleurs de cuir différentes, bleu, rouge, vert ou jaune, et présentés ici dans leur état d'origine, réfection de certains montants et gainages refaits à l'identique dans la couleur d'origine après nettoyage d'usage.

BIBLIOGRAPHIE : W. Boesiger, "Le Corbusier, œuvre complète, 1957-1965", les éditions d'architecture, Zurich, 1965, modèle référencé et reproduit p. 91 ; Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.

LES TROIS : 15 000 / 20 000 €



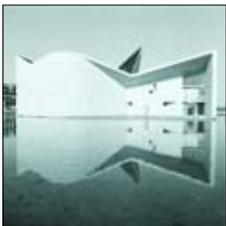
Lot 20

20
SUREH SHARMA
PLANS INCLINÉS
High Court (Le Corbusier architecte) - circa 1955, Chandigarh.
Tirage moderne limité à 12 exemplaires.
Numéroté 1/12.
30 x 30 cm
300 / 500 €



Lot 21

21
SUREH SHARMA
LES ÂNES
Achèvement du chantier de l'Assemblée et du Secrétariat (Le Corbusier architecte) - circa 1955, Chandigarh. Tirage moderne limité à 12 exemplaires. Numéroté 1/12.
30 x 30 cm
300 / 500 €



Lot 22

22
SUREH SHARMA
LE GANDHI BHAWAN SE REFLÉTANT DANS LES EAUX DE SON BASSIN
(Pierre Jeanneret architecte) - circa 1955, Campus de Punjab University, Chandigarh. Tirage moderne limité à 12 exemplaires. Numéroté 1/12.
30 x 30 cm
300 / 500 €



Lot 23

23
SUREH SHARMA
GANDHI BHAWAN, VERRIÈRE
(Pierre Jeanneret architecte) - circa 1955, Campus de Punjab University, Chandigarh. Tirage moderne limité à 12 exemplaires. Numéroté 1/12.
30 x 30 cm
300 / 500 €



Lot 24

24
SUREH SHARMA
PILIERS SUPPORTANT LE TOIT DE LA HIGH COURT
(Le Corbusier architecte) - circa 1955, Chandigarh. Tirage moderne limité à 12 exemplaires. Numéroté 1/12.
30 x 30 cm
300 / 500 €



Lot 25

25
SUREH SHARMA
TROIS PYRAMIDONS
Bassin de collecte des eaux du toit de la High Court (Le Corbusier architecte) - circa 1955, Chandigarh.
Tirage moderne limité à 12 exemplaires.
Numéroté 1/12. 30 x 30 cm
300 / 500 €



Lot 26

26
SUREH SHARMA
LE FAUCHEUR
Achèvement du chantier de l'Assemblée (Le Corbusier architecte) - circa 1955, sur fond des Monts Shiwaliks, premiers contreforts de l'Himalaya, Chandigarh. Tirage moderne limité à 12 exemplaires. Numéroté 1/12.
30 x 30 cm
300 / 500 €



Lot 27

27
SUREH SHARMA
ENFANTS JOUANT DEVANT DES "PEON'S HOUSES"
Quartier d'habitation pour le petit personnel (Pierre Jeanneret architecte) - circa 1955, Chandigarh. Tirage moderne limité à 12 exemplaires. Numéroté 1/12.
30 x 30 cm
300 / 500 €



Lot 28

28
PIERRE JEANNERET
1896-1967
BANC À TROIS PLACES - CIRCA 1950
Teck massif vernissé à fond de siège rectangulaire compartimenté en trois parties sur piétement latéral à une traverse d'entretoise arrière. Fonds de sièges cannés à l'identique. Galettes amovibles en tissu noir gansé rouge.
Haut. : 39 cm
Fond de siège : 137,5 x 45,5 cm
PROVENANCE : Modèles réalisés spécialement par Pierre Jeanneret

pour différents bâtiments administratifs de la Ville de Chandigarh et présentés ici dans leur état d'origine avec cannage refait à l'identique après nettoyage d'usage.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Eric Touchaleaume.
4 000 / 6 000 €

29
PIERRE JEANNERET
1896-1967
BANC À TROIS PLACES - CIRCA 1950
En teck massif vernissé à fond de siège rectangulaire compartimenté en trois parties sur piétement latéral à une traverse d'entretoise arrière. Fonds de sièges cannés à l'identique. Galettes amovibles en tissu noir gansé rouge.
Haut. : 39 cm
Fond de siège : 137,5 x 45,5 cm
PROVENANCE : Voir lot 28.
BIBLIOGRAPHIE : Voir lot 28.
4 000 / 6 000 €



30
PIERRE JEANNERET
1896-1967
PAIRE DE FAUTEUILS (JUDGE ARMCHAIR) - CIRCA 1950
Teck massif à haut dossier plat légèrement incliné. Piétement latéral en arceau à manchettes rembourrées et traverses avant et arrière de soutien. Fond de siège, dossier et manchette recouverts à l'identique de cuir fauve.
Haut. : 124 cm - Larg. : 71 cm
Prof. : 67 cm
PROVENANCE : Modèles réalisés spécialement par Pierre Jeanneret pour la salle du Tribunal de la High Court de la Ville de Chandigarh, et présentés ici dans leur état d'origine après nettoyage d'usage, et gainage refait à l'identique.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Eric Touchaleaume.
18 000 / 22 000 €



31
PIERRE JEANNERET
1896-1967
BANQUETTE BASSE (DIVAN) - CIRCA 1950
Piétement latéral compas, en teck massif ciré et jambes plates profilées. Fond de siège quadrangulaire recouvert à l'identique de reps rouge orangé à passepoil gris bleu.
Haut. : 37 cm - Long. : 198 cm
Larg. : 76 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour les bâtiments de la High Court de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage et tapisserie refaite à l'identique.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Eric Touchaleaume.
7 000 / 10 000 €



32
PIERRE JEANNERET
1896-1967
FAUTEUIL DE VISITEURS (VISITOR CHAIR) - CIRCA 1950
Teck massif à dossier plat incliné et piétement latéral en X formant accotoirs détachés à manchettes droites et traverse d'entretoise. Fonds de siège et de dossier en cannage naturel et recouvert de tissu reprenant celui d'origine. Reps marron gansé beige.
Haut. : 81,5 cm - Larg. : 50,5 cm
Prof. : 48,5 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour le Collège of Architecture de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage et cannage refait à l'identique.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Eric Touchaleaume.
3 000 / 4 000 €



34
PIERRE JEANNERET
1896-1967
BANQUETTE À DOSSIER PLAT INCLINÉ - CIRCA 1950
Piétement bas en teck massif en compas à traverse latérale de soutien. Fonds de siège et de dossier recouverts à l'identique de reps gris bleu.
Haut. : 85 cm - Larg. : 59 cm
Prof. : 59 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour les bâtiments de la High Court de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage et tapisserie refaite à l'identique.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Eric Touchaleaume.
5 000 / 7 000 €

33
PIERRE JEANNERET
1896-1967
BANQUETTE À DOSSIER PLAT INCLINÉ - CIRCA 1950
Piétement bas en teck massif en compas à traverse latérale de soutien. Fonds de siège et de dossier recouverts à l'identique de reps orange brique.
Haut. : 85 cm - Larg. : 59 cm
Prof. : 59 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour les bâtiments de la High Court de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage et tapisserie refaite à l'identique.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Eric Touchaleaume.
5 000 / 7 000 €



35
PIERRE JEANNERET
1896-1967
PARAVENT - CIRCA 1950
Teck massif à trois volets articulés chacun à deux parties, haute et basse, avec découpe d'entourage frontales, trapézoïdale, et fond de panneau recouvert de tissu beige et rouge en alternance inversé à parclois de fixation en bois.
Haut. : 167 cm - Larg. : 56 cm (par feuille)
PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour différents bâtiments de la Ville de Chandigarh et notamment la High Court (Le Corbusier architecte) et la Penjab University et présenté ici dans son état d'origine avec garniture en toile refaite au modèle à l'identique après nettoyage d'usage.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.
6 000 / 8 000 €



36
PIERRE JEANNERET
1896-1967
LIT DE REPOS - CIRCA 1950
Bâti en teck massif et dossier de tête plat et incliné à lattes ajourées. Piètement d'angle à fûts profilés et fond de support de matelas en larges sangles entrecroisées en fibre naturelle refaites à l'identique. Matelas et polochon recouverts à l'identique de cotonnade marron gansée beige (pour literie de 87 x 180).
Bois de lit : Haut. : 67 cm
Long. : 199 cm - Larg. : 91 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour différents bâtiments administratifs de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine avec sangles refaites à l'identique après nettoyage d'usage.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.
4 000 / 6 000 €



37
PIERRE JEANNERET
1896-1967 & A. R. PRABHAWALKAR
1896-1967, collaborateur
BUREAU D'ARCHITECTE - CIRCA 1961
Structure en cornières de fer forgé et soudé, laquées jaune, à plateau cuvette, rectangulaire, à fond de panneau en bois vernissé. Casier latéral droit, suspendu en teck ciré, à trois éléments de rangement ouverts. Piètement d'angle à barres latérales basses et barre d'entretoise formant support de casier et repose-pieds.
Haut. : 75 cm
Plateau : 137,5 x 86,5 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé par Pierre Jeanneret et son collaborateur pour le Collège de Architecture de la Ville de Chandigarh, peint dans des couleurs différentes selon les salles en bleu, rouge, jaune, gris ou noir et présenté ici dans son état d'origine après restaurations et repeints d'usage.
HISTORIQUE : Le bâtiment auquel étaient destinés ces bureaux fut construit en 1961 d'après les plans de Le Corbusier, reprenant ceux du Collège of Art, déjà édifié et conçu précédemment en 1950.
15 000 / 20 000 €



38
PIERRE JEANNERET
1896-1967
TABLE BASSE (COFFEE TABLE) - CIRCA 1950
Teck massif à plateau rond sur piètement tripode à jambes droites cylindriques, excentrées, et traverses de support en bandeaux plats, montées en triangle.
Haut. : 40,5 cm - Diam. : 60 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour le bâtiment de l'Assemblée de l'État du Penjab de la Ville de Chandigarh (Le Corbusier architecte) et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.
6 000 / 8 000 €



39
PIERRE JEANNERET
1896-1967
MOBILIER DE SALON - CIRCA 1950
Teck ciré se composant d'un canapé deux places et de deux chauffeuses à piètement bas en compas à jambes plates profilées et traverses latérales. Dossiers et fonds de sièges légèrement renversés, recouverts à l'identique de tissu chiné marron, tissé main.
Canapé : Haut. : 75 cm
Long. : 139 cm - Prof. : 80 cm
Chauzeuse : Haut. : 75 cm
Larg. : 49 cm - Prof. : 80 cm
PROVENANCE : Modèles réalisés spécialement par Pierre Jeanneret pour les salles de réunion des résidences d'étudiants de la Penjab University de la Ville de Chandigarh et présentés ici dans leur état d'origine après nettoyage d'usage et garnitures refaites à l'identique.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.
50 000 / 70 000 €



40
PIERRE JEANNERET
1896-1967
TABLE BUREAU DE CONFÉRENCE (COMMITTEE TABLE) - CIRCA 1950
Teck massif, naturel, ciré à plateau rectangulaire sur piètement latéral en compas excentré et support arrière droit en lame profilée à barre de pied et traverse d'entretoise haute (restaurations).
Haut. : 73 cm - Plateau : 138 x 61 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour différents bâtiments administratifs de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.
10 000 / 15 000 €



41
PIERRE JEANNERET
1896-1967
TABOURET D'ARCHITECTE - CIRCA 1950
Structure en fer rond soudé, noir, à piètement tripode et barres de pieds latérales en triangle. Fond de siège rond, en teck, à surface légèrement convexe (usures à la peinture et traces de corrosion).
Haut. : 69 cm - Diam. : 34 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé par Pierre Jeanneret, entre autres, pour le Collège of Architecture de la Penjab University de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.
4 000 / 5 000 €



44
PIERRE JEANNERET
1896-1967
PAIRE DE FAUTEUILS (EASY ARMCHAIR) - CIRCA 1950
Teck massif, vernissé, à dossier incliné légèrement galbé et accotoirs latéraux détachés sur piètement latéral compas et traverses latérales arrière. Fonds de siège et dossiers cannés à l'identique. Gaiettes amovibles en reps marron, gansé beige.
Haut. : 73 cm - Larg. : 51 cm - Prof. : 47 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour la Penjab University, de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine avec cannages et coussins refaits à l'identique après nettoyage d'usage.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.
L'ENSEMBLE : 8 000 / 10 000 €

42
PIERRE JEANNERET
1896-1967
TABOURET EN TECK MASSIF CIRÉ - CIRCA 1950
Quatre pieds et jambes profilées et effilées. Barre de pieds et support de fond de siège circulaires, en cornières de fer patiné et attaches de fixations métalliques, plates. Fond de siège rond, en teck, à surface légèrement convexe (traces de corrosion et usures de peinture).
Haut. : 55,5 cm - Diam. : 34 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé par Pierre Jeanneret pour la Penjab University de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.
4 000 / 5 000 €

43
PIERRE JEANNERET
1896-1967
TABOURET HAUT - CIRCA 1950
Teck massif vernissé à quatre pieds en jambes profilées, effilées, à entretoise basse, cruciforme. Fond de siège rond, canné, refait à l'identique.
Haut. : 70 cm - Diam. : 38 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé par Pierre Jeanneret pour la Penjab University de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.
4 000 / 5 000 €

45
PIERRE JEANNERET
1896-1967
PAIRE DE FAUTEUILS (EASY ARMCHAIR) - CIRCA 1950
Teck massif, vernissé, à dossier incliné légèrement galbé et accotoirs latéraux détachés sur piètement latéral compas et dossiers cannés à l'identique. Gaiettes amovibles en reps marron, gansé beige.
Haut. : 73 cm - Larg. : 51 cm
Prof. : 47 cm
PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour la Penjab University, de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine avec cannages et coussins refaits à l'identique après nettoyage d'usage.
BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Éric Touchaleaume.
L'ENSEMBLE : 8 000 / 10 000 €



46
PIERRE JEANNERET
1896-1967
TABLE BASSE (COFFEE TABLE)
- CIRCA 1950

Teck massif légèrement vernissé à casier suspendu ouvert en U, sur piétement latéral en compas. Plateau en dalle de verre rectangulaire refaite à l'identique, enchâssée sur glissière, reposant sur une traverse latérale.

Haut. : 38,5 cm
Plateau : 45,5 x 112 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour la Penjab University de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage.

HISTORIQUE : Voir ci-joint, la photocopie du plan au bleu, désignant cette œuvre, provenant des archives privées d'un collaborateur de Pierre Jeanneret.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Eric Touchaleaume.

5 000 / 6 000 €



48
PIERRE JEANNERET
1896-1967
PAIRE DE FAUTEUILS DE CINÉMA - CIRCA 1950

En teck massif, vernis à dossiers inclinés légèrement galbés et accotoirs latéraux détachés sur piétement latéral compas. Fonds de siège en cuvette et dossiers recouverts à l'identique de cuir vert.

Haut. : 69 cm - Larg. : 52 cm
Prof. : 42 cm

PROVENANCE : Voir lot 47.
BIBLIOGRAPHIE : Voir lot 47.

LA PAIRE : 4 000 / 5 000 €

47
PIERRE JEANNERET
1896-1967

PAIRE DE FAUTEUILS DE CINÉMA - CIRCA 1950

Teck massif, vernis à dossiers inclinés légèrement galbés et accotoirs latéraux détachés sur piétement latéral compas. Fonds de siège en cuvette et dossiers recouverts à l'identique de cuir rouge lie-de-vin.

Haut. : 69 cm - Larg. : 52 cm
Prof. : 42 cm

PROVENANCE : Modèles spécialement réalisés par Pierre Jeanneret pour le cinéma de la Ville de Chandigarh et présentés ici dans leur état d'origine avec garnitures en cuir refaites à l'identique après nettoyage d'usage.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Eric Touchaleaume.

LA PAIRE : 4 000 / 5 000 €



49
PIERRE JEANNERET
1896-1967

BUREAU DE SECRÉTARIAT, DÉMONTABLE (OFFICE TABLE)
- CIRCA 1950

En teck massif vernissé composé d'une table à plateau rectangulaire sur piétement latéral, droit, en X et caisson latéral gauche formant support de plateau, sur petits sabots, ouvrant par deux tiroirs à façade en pan incliné surmontant un casier bas ouvert et deux casiers latéraux superposés de largeur différente (traces de choc et frottement sur les panneaux).

Table : Haut. : 69,5 cm
Plateau : 160 x 80 cm

Casier : Haut. : 61 cm
Plateau : 137,5 x 42 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour le College of Architecture de la Penjab University de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Eric Touchaleaume.

12 000 / 15 000 €

50
PIERRE JEANNERET
1896-1967

FAUTEUIL DE VISITEURS
- CIRCA 1950

En teck massif à dossier plat incliné et piétement latéral en X formant accotoirs détachés à manchettes droites et traverse d'entretoise. Fonds de siège et de dossier en cannage naturel à coussin refait à l'identique et recouvert de tissu reprenant celui d'origine, rayé beige sur fond marron.

Haut. : 81,5 cm - Larg. : 50,5 cm
Prof. : 48,5 cm

PROVENANCE : Modèle réalisé spécialement par Pierre Jeanneret pour le College of Architecture de la Ville de Chandigarh et présenté ici dans son état d'origine après nettoyage d'usage et cannage refait à l'identique.

BIBLIOGRAPHIE : Ce modèle sera répertorié dans l'ouvrage "Pierre Jeanneret - Œuvre en Inde" actuellement en préparation par la Galerie 54 - Eric Touchaleaume.

3 000 / 4 000 €



En 1951, le Premier Ministre Jawaharlal Nehru choisit Le Corbusier pour la réalisation de Chandigarh, symbole d'une Inde libre et moderne.

© Photo S. Sharma. Archives Eric Touchaleaume - Galerie 54.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité **Artcurial-Briest-LeFur-Poulain-F.Tajan** agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Les rapports entre **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès verbal de vente.

1 - Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 - La vente

a) en vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'**Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**.

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone. A toutes fins utiles, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** aura acceptés.

Si **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue. f) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots. En cas de contestation **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé. Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcera du mot «adjugé» ou tout autre équivalent entraînant la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 - L'exécution de la vente

a) En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

1) Lots en provenance de la CEE :

- De 1 à 150 000 euros : 19,5 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,07 % du prix d'adjudication), (pour les autres catégories, TVA = 3,82 % du prix d'adjudication).

- Au-delà de 150 000 euros : 12 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 0,66 % du prix d'adjudication), (pour les autres catégories, TVA = 2,35 % du prix d'adjudication).

2) Lots en provenance hors CEE : (indiqués par un ☉)

Aux commissions et taxes indiqués ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux).

3) Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE.

Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 7 600 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité.

- par chèque ou virement bancaire.

- par carte de crédit : VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 2,40 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** sera autorisé à reproduire sur le procès verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès d'**Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** serait avérée insuffisante.

d) Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Dans l'intervalle **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dûs par l'adjudicataire défaillant.

En outre, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) Les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 - Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**.

5 - Prémption de l'Etat français

L'Etat français dispose d'un droit de prémption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la prémption dans les 15 jours.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la prémption par l'Etat français.

6 - Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue un contrefaçon à son préjudice.

En outre **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. Toute reproduction du catalogue de **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

7 - Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection.

Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :

- De 1 à 100 000 euros : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 % du prix d'adjudication).

- Au-delà de 100 000 euros : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 % du prix d'adjudication).

a) Seul l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) Les véhicules sont vendus en l'état. Les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. En revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. Le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) Les véhicules précédés d'un astérisque (*) nous ont été confiés par des propriétaires extra-communautaires. Les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extra-communautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) Le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) - L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 - Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 - Compétences législative et juridictionnelle.

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).



Tous les lots d'une valeur supérieure à 10 000 euros de ce catalogue ont été contrôlés par le ART LOSS REGISTER Ltd. Londres.

CONDITIONS OF PURCHASE

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.

In such capacity **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** acts as the agent of the seller who contracts with the buyer.

The relationships between **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified by saleroom notices or oral indications given at the time of the sale, which will be recorded in the official sale record.

1 - Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements by made **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** about any restoration, mishap or harm arisen concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation.

The absence of statements **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect.

Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.

Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever.

The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding.

2 - The sale

a) In order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** before the sale, so as to have their personal identity data recorded.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be born by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.

Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan will bear no liability / responsibility whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone.

For variety of purposes, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** which have been deemed acceptable.

Should **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) In the event where a reserve price has been stipulated by the seller,

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached.

The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in the catalogue.

f) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.

In case of challenge or dispute, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** reserves the right to designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, the successful bidder will be the bidder would will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.

The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word "adjuge" or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration.

No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made.

In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 - The performance of the sale

a) In addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:

1) Lots from the EEC:

- From 1 to 150 000 euros: 19.5% + current VAT (for books, VAT = 1,07% of the hammer price; for other categories, VAT = 3,82% of the hammer price).

- Over 150 000 euros: 12% + current VAT (for books, VAT = 0,66% of the hammer price; for other categories, VAT = 2,35% of the hammer price).

2) Lots from outside the EEC : (identified by an )

In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5,5% of the hammer price, 19,6% for jewelry).

The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.

An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required.

The purchaser will be authorized to pay by the following means :

- in cash: up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 7 600 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.

- By cheque or bank transfer.
- By credit card: VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 2,40% additional commission corresponding to cashing costs will be collected)".

b) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.

Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.

Any person having been recorded by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** has a right of access and of rectification to the nominative data provided to **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase.

The buyer will have no recourse against **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** would prove insufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes.

In the meantime **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.

Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as "procédure de folle enchère".

If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.

In addition, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option:

- interest at the legal rate increased by five points,
- the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,
- the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after "procédure de folle enchère" if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan also reserves the right to set off any amount **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 - The incidents of the sale

a) In case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** will be able to use video technology.

Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** shall bear no liability/responsibility whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** will not be liable for errors of conversion.

5 - Pre-emption of the French state

The French state is entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.

The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 - Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**.

Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment.

Furthermore, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.

Any reproduction of **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**'s catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.

The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or representation rights thereof.

7 - Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.

In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackets:

- From 1 to 100 000 euros: 16% + current VAT (i.e. 3,13% of the hammer price).
- Over 100 000 euros: 10% + current VAT (i.e. 1,96% of the hammer price).

a) - Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) - The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) - For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) - Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) - The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their non-circulating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) - The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) - The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) - The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will be restored at the costs and risks of their owner.

8 - Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independent from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

9 - Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively. Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.



All lots over 10 000 euros in this catalogue have been controlled by ART LOSS REGISTER Ltd. London.

MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES

7, Rond-Point des Champs-Élysées, 75008 Paris
33 (0) 1 42 99 20 20, contact@artcurial.com
www.artcurial.com
SAS au capital de 106 680 €
Agrément n° 2001-005

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Rémy Le Fur
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan

Secrétariat général :

Alexandra Fontheure
33 (0) 1 42 99 20 28, afontheure@artcurial.com

ADMINISTRATION ET GESTION

Direction

Nicolas Orlowski

Direction comptable et administrative

Josephine Dubois
33 (0) 1 42 99 16 26, jdubois@artcurial.com

Gestion

Élisabeth Fénéon
33 (0) 1 42 99 20 27, efeneon@artcurial.com

Comptabilité générale

Marion Bégat
33 (0) 1 42 99 16 36, mbegat@artcurial.com
Virginie Boisseau
33 (0) 1 42 99 20 29, vboisseau@artcurial.com

Comptabilité des ventes

Sandrine Abdelli
33 (0) 1 42 99 20 06, sabdelli@artcurial.com
Nicole Frèrejean
33 (0) 1 42 99 20 45, nfrerejean@artcurial.com
Jacqueline Appriou
33 (0) 1 42 99 20 44, jappriou@artcurial.com

Gestion des stocks

Matthieu Fournier
33 (0) 1 42 99 20 26, mfournier@artcurial.com

Direction du marketing

Hadrien de Montferrand
33 (0) 1 42 99 20 42, hdemontferrand@artcurial.com

Abonnements catalogues

Géraldine de Mortemart
33 (0) 1 42 99 20 43, gdemortemart@artcurial.com

Communication

Armelle Maquin
33 (0) 1 43 14 05 69, armelle.maqin@wanadoo.fr
agence 14 septembre
Bénédicte Colpin
33 (0) 1 55 28 38 28
Relations publiques
Anne de Vilallonga
33 (0) 1 42 99 16 47, adevilallonga@artcurial.com

COMMISSAIRES PRISEURS

HABILITÉS

Francis Briest, **Rémy Le Fur**, **Hervé Poulain**,
François Tajan, **Isabelle Boudot de La Motte**,
Stéphane Aubert.

AFFILIÉ À

«International Auctioneers»



REPRÉSENTATION À MONACO

Vanessa Knaebel,
Galerie Pastor-Gismondi
11, avenue Princesse Grace. 98000 Monaco
Tél. : 377 93 25 27 14, vknaebel@artcurial.com

MAISON DE VENTE ASSOCIÉE



TOULOUSE - JACQUES RIVET

Jacques Rivet, Président, commissaire priseur

contact : Valérie Vedovato

8, rue Fermat. 31 000 Toulouse
Tél. : 33 (0) 5 62 88 65 66, j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL HOLDING SA

Président Directeur Général

Nicolas Orlowski

Vice Président

Francis Briest

Membres du conseil

Nicole Dassault, Michel Pastor,

Francis Briest, Nicolas Orlowski,

Hervé Poulain, Daniel Janicot

HÔTEL DASSAULT

Comité culturel et membres d'honneur :

Pierre Assouline, Laurent Dassault,

Francis Briest, Léonard Gianadda,

Hervé Poulain, Daniel Janicot, Yves Rouart,

Nathalie Zaquin-Boulakia

DÉPARTEMENTS D'ART

ART MODERNE

Violaine de La Brosse-Ferrand
spécialiste, 33 (0) 1 42 99 20 32
vdelabrosseferrand@artcurial.com
Bruno Jaubert, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 35, bjaubert@artcurial.com
Laura Cristau, spécialiste junior
33 (0) 1 42 99 20 34
lcristau@artcurial.com
Nadine Nieszawer, consultant pour les
œuvres de l'École de Paris, 1905-1939
contact : Marie Sanna
33 (0) 1 42 99 20 33
msanna@artcurial.com

ART CONTEMPORAIN

Martin Guesnet, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 31
mguesnet@artcurial.com
Hugues Sébilleau, **Arnaud Oliveux**
spécialistes juniors
33 (0) 1 42 99 16 35/28
hsebilleau@artcurial.com
aoliveux@artcurial.com
contact : Florence Latieule
33 (0) 1 42 99 20 38, flatieule@artcurial.com
Gioia Sardagna Ferrari
spécialiste Italie, 33 (0) 1 42 99 20 36
gsardagnaferrari@artcurial.com

RECHERCHE ET AUTHENTIFICATION

Constance Boscher
33 (0) 1 42 99 20 37, cboscher@artcurial.com

PHOTOGRAPHIE

Grégory Leroy, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 15, gleroy@artcurial.com
contact : Alexandra Cozon
acozon@artcurial.com, 33 (0) 1 42 99 20 48

ART TRIBAL

Bernard de Grunne, expert
contact : Florence Latieule
33 (0) 1 42 99 20 38, flatieule@artcurial.com

ESTAMPES, LIVRES ILLUSTRÉS

Isabelle Milsztein, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 25, imilsztein@artcurial.com
contact : Lucas Hureau
lhureau@artcurial.com, 33 (0) 1 42 99 20 25

LIVRES ET DOCUMENTATION

Olivier Devers, spécialiste
33 (0) 6 84 81 56 07
contact : Benoît Puttemans
bputtemans@artcurial.com, 33 (0) 1 42 99 16 49

BIJOUX

Stephen Giles, directeur international
Thierry Stetten, expert
contact : Julie Valade, spécialiste junior
33 (0) 1 42 99 16 41, jvalade@artcurial.com

LIVRES ANCIENS ET MANUSCRITS

contact : Marie-Hélène Corre
33 (0) 1 42 99 20 13
mhcorre@artcurial.com
contact : Cyril Pigot
33 (0) 1 42 99 16 56, cpigot@artcurial.com

CURIOSITÉS, CÉRAMIQUES ET HAUTE ÉPOQUE

Robert Montagut, expert
33 (0) 1 42 99 20 12, rmontagut@artcurial.com
contact : Isabelle Boudot de La Motte
33 (0) 1 42 99 20 12
iboudotdelamotte@artcurial.com

MOBILIER, OBJETS D'ART DU XVIII^E ET XIX^E SIÈCLE

Cabinet Lefuel et de L'Espée
Jacques Saint-Bris, experts
contact : Marie-Hélène Corre
Sophie Peyrache
33 (0) 1 42 99 20 13/41
mhcorre@artcurial.com
speyrache@artcurial.com

TABLEAUX ANCIENS

Gérard Auguier,
Éric Turquin, experts
contact : Marie-Hélène Corre
Sophie Peyrache
33 (0) 1 42 99 20 13/41
mhcorre@artcurial.com
speyrache@artcurial.com

TABLEAUX ORIENTALISTES

Lynne Thornton, expert
contact : Sophie Peyrache
speyrache@artcurial.com
33 (0) 1 42 99 20 41

ARMES ET SOUVENIRS HISTORIQUES

Bernard Bruel, expert
contact : Benoît Puttemans
bputtemans@artcurial.com
33 (0) 1 42 99 16 49

ART DÉCO

Félix Marcilhac, expert
33 (0) 1 42 99 20 20
contact : Sabrina Dolla, spécialiste junior
33 (0) 1 42 99 16 40 - sdolla@artcurial.com

DESIGN

Fabien Naudan, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 19
fnaudan@artcurial.com
contact : Alexandra Cozon
acozon@artcurial.com
33 (0) 1 42 99 20 48

AUTOMOBILES DE COLLECTION

Marc Souvrain, expert
Fred Stoesser, consultant
rarecars@club-internet.fr
33 (0) 1 42 99 16 37/38
Wilfrid Leroy Prost, spécialiste junior
33 (0) 1 42 99 16 32, wleroyprost@artcurial.com
contact : Emmanuelle Gautier
33 (0) 1 42 99 16 31
egautier@artcurial.com

AUTOMOBILIA

Gérard Prévot, expert
33 (0) 6 75 37 54 59, torpedo@tele2.fr
contact : Emmanuelle Gautier
33 (0) 1 42 99 16 31, egautier@artcurial.com

VINS ET ALCOOLS

Laurie Matheson
Luc Dabadie, experts
33 (0) 1 42 99 16 33/34, vins@artcurial.com
contact : Cyril Pigot
33 (0) 1 42 99 16 56, cpigot@artcurial.com

BANDES DESSINÉES

Eric Leroy, expert
33 (0) 1 42 99 20 17, eleroy@artcurial.com
contact : Lucas Hureau
lhureau@artcurial.com, 33 (0) 1 42 99 20 17

VENTES GÉNÉRALISTES

Isabelle Boudot de La Motte, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 12
iboudotdelamotte@artcurial.com
contact : Juliette Billot
33 (0) 1 42 99 20 16, jbillot@artcurial.com

DÉPARTEMENT INVENTAIRE

Stéphane Aubert, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 14, saubert@artcurial.com
Jean Chevallier, Consultant

HISTORIENNES DE L'ART

Marie-Caroline Sainsaulieu
Lydia Montanari
33 (0) 1 42 99 20 39
lmontanari@artcurial.com